

LE PHÉNOMÈNE DU VIGILANTISME DANS LA LUTTE CONTRE L'INSURRECTION DJIHADISTE AU CAMEROUN

Introduction

**Hans De MARIE
HEUNGOUP, PhD,**
Politologue.
hans.heungoup@
gmail.com

Le Cameroun est le deuxième pays à avoir été le plus affecté par l'insurrection djihadiste (Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad JASDJ - JASDJ - et l'Etat islamique en Afrique de l'Ouest - ISWAP) dans le bassin du lac Tchad. Pour y faire face, le gouvernement a organisé une riposte militaire, mais aussi créé des comités de vigilance, sortes de forces supplétives équipées d'armes blanches et/ou d'armes à feu artisanales. En cela, le Cameroun n'a pas innové, car tous les pays du bassin du lac Tchad touchés par l'insurrection djihadiste ont créé des comités de vigilance ou d'auto-défense. Cependant, le cas du Cameroun est singulier, car le phénomène du vigilantisme est intimement lié à la « formation »¹ de cet Etat et à sa politique de défense.²

Ce texte touche à plusieurs débats dans les domaines de la sociologie politique des mobilisations armées et de la guerre contre-insurrectionnelle. Il s'inscrit en premier lieu dans le débat sur la manière dont les Etats et sociétés répondent à la violence armée et aux insurrections. L'attention est portée sur le paradoxe des régimes autoritaires³ qui, au quotidien, recourent surabondamment aux appareils répressifs et sécuritaires, mais face aux insurrections armées sont amenés à recourir à des forces supplétives, et donc à partager leur monopole de la violence légitime

1 Charles Tilly, "War making and Stake making as organized crime", dans Peter Evans, Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol (dir.), *Bringing back the State*, Cambridge University Press, 1985, p. 169-191. Jeffrey Herbst, "War and the State in Africa", *International Security*, vol 14, n° 4, 1990, p. 117-139. Jeffrey Herbst, *State and power in Africa*. Princeton University Press, 2000. Aidan Southall, "State formation in Africa", dans *Annual Review of Anthropology*, vol 3, 1974, p. 153-165.

2 Emmanuel Ela Ela, *La politique de défense du Cameroun depuis 1959 : contraintes et réalités*. Thèse de doctorat, Université de Nantes, 2000. Hans De Marie Heungoup, *Anatomy of the jihadi phenomenon in Cameroon: armed mobilizations, State formation and social configurations*. PhD Thesis. Universiteit Gent, 2024. Mahamat Ahmed Kotoko, *La défense populaire au Cameroun : comprendre un concept*, Paris, L'Harmattan, 2020.

3 Sur les régimes autoritaires, lire : Juan Linz, Seymour Martin Lipset, Larry Diamond, Steven Levitsky, Adam Przeworski, Milan Svolik, Frantz Erica et Achille Mbembe.

(Max Weber). Ensuite, par rapport à la littérature sur la contre-insurrection, ce texte vient en renfort des travaux qui soutiennent que gagner les cœurs et les esprits est une composante essentielle de la réussite dans les guerres contre-insurrectionnelles.⁴ Enfin, en ce qui concerne les travaux sur le vigilantisme,⁵ ce texte se positionne en situant le recours aux vigilantisme et pratiques populaires de sécurité non pas comme un énième symptôme de la crise de l'Etat wébérien en Afrique et en Asie,⁶ mais comme un indicateur de sa relative endogénéisation et réinvention.⁷

La question centrale qui nourrit cette réflexion est la suivante : comment rendre compte du phénomène des comités de vigilance dans la lutte contre l'insurrection djihadiste dans l'Extrême-Nord du Cameroun ? De cette question découle plusieurs autres questions : pourquoi l'Etat camerounais a-t-il décidé de recourir aux comités de vigilance ? Comment l'Etat a-t-il procédé pour mobiliser ces comités ? Comment sont-ils organisés et quel rôle jouent-ils dans le conflit à l'Extrême-Nord ? Enfin, quelles leçons théoriques peut-on en tirer au regard de la littérature sur la contre-insurrection et la sociologie des mobilisations armées ? L'idée-maitresse est que les comités de vigilance ont joué un rôle nodal dans la relative défaite militaire infligée par l'Etat du Cameroun à JASDJ/ISWAP dans l'Extrême-Nord. L'exemple du Cameroun atteste que le recours à des forces supplétives dans la lutte contre les insurrections djihadistes est essentiel dans certains contextes, en dépit des risques y relatifs à moyen terme. Au fond, les régimes autoritaires sont en permanence confrontés à une crise de l'encadrement sécuritaire⁸ et à une tension armée versus nation. Face à des mobilisations armées insurrectionnelles, les armées de ces Etats, pas toujours bien vues des populations, seraient inefficaces sans le secours de forces auxiliaires comme les comités de vigilance.

Ce texte se subdivise en quatre parties. Il s'ouvre par une analyse du cadre historique et conceptuel du vigilantisme au Cameroun. Ensuite, le pourquoi et le comment de la mobilisation par l'Etat du Cameroun des comités de vigilance dans l'Extrême-Nord sont abordés. La troisième partie

4 Parmi les auteurs essentiels sur la guerre contre-insurrectionnelle figurent : Mao Zedong, Basil Henry Liddell Hart, Hubert Lyautey, André Beaufre, David Galula, Robert Thompson, David Kilcullen, David Petraeus, Akali Omeni.

5 Sur le vigilantisme lire : Félix Oyosoro, Aina Monday et Odiji Okpanachi, Vanda Felbab-Brown, Paul Omach, Rebecca Tapscott, Daniel Agbibo, David Pratt, Daniel Jordan Smith, David Kowalewski, Rosenbaum Jon, Sederberg Peter, Michael Fleisher, Nicolas Rush Smith, Thomas Kirsch, Tilo Gratz, Regina Bateson, Comfort Ero, Kantor Ana et Mariam Persson.

6 Bertrand Badie, *L'Etat importé : l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992. Tshiyembe Mwayila, *L'Etat postcolonial, facteur d'insécurité en Afrique*, Paris, Présence africaine, 2000.

7 Charles Tilly, "War making and Stake making as organized crime", op. cit., p. 169-191. Charles Tilly, *Coercion, capital and European States*, Wiley, 1992. Benedict Anderson, *Imagined communities: reflection on the origin and spread of nationalism*. Verso, 1996. Jean-François Bayart, (dir.), *La greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 1996. Luc Sindjoun, *L'Etat ailleurs : entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica, 2002.

8 Yves Alexandre Chouala, « Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun : éléments d'analyse anthropo-politique d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise », *Polis*, vol 8, 2001, p. 19-64.

met en perspective le rôle des comités de vigilance dans l'architecture contre-insurrectionnelle contre JASDJ et ISWAP dans l'Extrême-Nord. Enfin, la quatrième partie discute des facteurs d'engagement dans les comités de vigilance et souligne les leçons théoriques qui découlent au regard de la sociologie des mobilisations armées.

1. Le concept de vigilantisme au Cameroun dans ses fondements théoriques et applications pratiques avant le conflit dans l'Extrême-Nord

Le phénomène de vigilantisme n'est ni nouveau en Afrique, ni dans le reste du monde.⁹ Au-delà des différentes acceptions et taxonomies, soulignons d'entame que les comités de vigilance ont existé de la période précoloniale aux indépendances. Au Cameroun, ces comités s'inscrivent dans une longue pratique liée à l'histoire militaire et à la politique de défense du pays. Les groupes d'auto-défense voient officiellement le jour en 1962 et leur premier cadre juridique est fixé par l'Instruction interministérielle du 25 juin 1962 sur l'organisation des auto-défenses. D'après cette instruction, « l'auto-défense est une formation civile assurant spontanément et bénévolement la protection des personnes et des biens d'un village, d'un groupement rural ou d'un quartier urbain contre l'action des hors-la-loi ». Conformément à ladite instruction, les groupes d'auto-défense ne sont ni des forces paramilitaires, ni des troupes supplétives. Ils sont conçus comme des troupes de guet, d'alerte et de défense immédiate.

Comme susmentionné, la genèse postindépendance des groupes d'auto-défense est liée à l'histoire militaire du Cameroun. La naissance de l'armée camerounaise le 11 novembre 1959 s'inscrit dans un contexte de guerre d'indépendance. Cette armée se voit confier un objectif spécifique : assurer la disparition du mouvement indépendantiste Union des populations du Cameroun (UPC). Toutefois, ses faiblesses en termes d'effectifs contribuent à ce que soient mises en place des forces d'appoint, c'est-à-dire des forces locales mobilisées pour aider l'armée régulière à mener une guerre contre-insurrectionnelle.¹⁰ Ces forces d'appoint furent variées et comprenaient : la garde civique nationale de l'Ouest, encore appelée garde civique bamiléké, les corps francs du Mounjo, les guerriers Bamoun et les groupes d'auto-défense.

La mobilisation des auto-défenses visait à construire une barrière populaire contre l'UPC, afin de l'isoler du reste de la population et d'en venir à bout.¹¹ En 1959, alors que la violence nationaliste s'intensifie dans

9 International Crisis Group, Une arme à double tranchant : comités de vigilance et contre-insurrections africaines, rapport Afrique n°251, 7 septembre 2017.

10 Patrick Junior Ngouné, « Les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du Maquis (1959-1969) », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, mai 2022.

11 Léon Koungou, *Culture stratégique et concept de défense au Cameroun*, L'Harmattan, 2015, p. 79.

la région bamiléké (actuelle région de l'Ouest) et culmine avec l'assassinat du roi de Bafou, Jean Ngouadjeu, le 22 septembre 1959, les populations sont appelées à briser leur mutisme et à faciliter la traque des groupes formant la branche armée de l'UPC. Selon les discours officiels de l'époque, c'est l'effort conjugué de la population et des forces de l'ordre qui permettrait de ramener le calme dans les zones touchées par les troubles. Les enfants, les femmes et les hommes qui n'étaient pas encore « contaminés par le virus upéciste » étaient appelés à se mobiliser pour rétablir l'ordre dans leur milieu de vie.¹² Le cas de la subdivision de Mbouda où les organisations d'autodéfense atteignirent 7320 unités en 1959 pour une population de seulement 90.000 personnes est illustratif à cet effet.¹³

Ces groupes d'auto-défense ont joué un rôle clé dans la guerre menée par le pouvoir colonial français et le président Ahidjo contre l'UPC. Par leur connaissance des terroirs, ils ont facilité la pénétration des troupes françaises et de l'armée camerounaise, et permis de venir à bout de la rébellion upéciste, mais au prix d'innombrables et innommables massacres, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.¹⁴ Ils avaient précisément pour objectif d'assurer la protection des points sensibles des chefferies, des regroupements et plantations européennes, et de fournir des renseignements à l'armée. Formés d'unités de 20 à 30 hommes, ils contrôlaient de vastes territoires, procédaient à des perquisitions de domiciles suspectés et faisaient subir aux suspects interpellés des interrogatoires. Leur étroite collaboration avec l'armée en faisait des forces auxiliaires et un élément capital du dispositif contre-insurrectionnel. Ce dispositif comprenait en tout l'armée, la gendarmerie, la police, les gardes civiques et les groupes d'auto-défense.¹⁵

Sous la coordination des autorités administratives, les groupes d'auto-défense recevaient des armes et munitions. Ils disposaient en tout de trois qualités d'armes : les armes blanches, les armes de chasse et les armes de calibre. Ils fabriquaient eux-mêmes les armes blanches (machettes, couteaux, lances, flèches empoisonnées). Quant aux armes de chasse et de calibre 12, elles étaient fournies par l'administration. L'autorité administrative était tenue de fournir armes et munitions aux auto-défenses. Le 8 octobre 1964, par exemple, pendant les assises du Comité

12 Sur les forces d'appoint au Cameroun, voir les travaux de Ngoma Nzié Ekesse Suzanne, 2005 ; Sekni Njonkou Béatrice, 1998 ; Kenfack Nanfack, 2016 ; Démonster-Ferdinand Kouekam, 2020 ; Nombissie Tchouake et Ngouné Patrick, 2019.

13 Archives régionales de l'Ouest (ARO), Circulaire n° 0001/PG/IGA, « Participation de la population à la lutte antiterroriste », 30/05/1961, p. 1. ARO, Instruction interministérielle sur l'organisation des autodéfenses, 25/06/1962, p. 1. Archives de la sous-préfecture de Mbouda, Instruction présidentielle n° 5/CF/CAB/PR du 19/09/1964, « Mesure pour le rétablissement et le maintien de l'ordre », p. 12.

14 Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsita, Kamerun : une guerre cachée aux origines de la françafrique. Paris, La Découverte, 2011.

15 Mahamat Henri Mbarkoutou, Etat et insécurité urbaine au Nord-Cameroun : 1960-2012. Thèse de doctorat, Université de Maroua. 2014, p. 186.

de coordination et d'orientation, le préfet des Bamboutos, dans la région de l'Ouest, décida de la répartition des armes et munitions aux auto-défenses de sa sphère de commandement. Il en fit de même le 17 décembre 1969.¹⁶

Les groupes d'autodéfense bénéficiaient également de plusieurs formes de gratifications de l'Etat. Ils possédaient des uniformes qui les distinguaient de la population. Ils bénéficiaient pour la plupart de primes d'encouragement. En 1964, le président Ahidjo institua en plus un régime de récompense pour tous les auto-défenseurs qui faisaient preuve d'une conduite méritoire. Par ailleurs, ceux qui se distinguaient par leur bravoure pouvaient être recrutés dans la garde civique et recevoir un salaire.

La fin de la guerre d'indépendance et la défaite de l'UPC en 1971 marquèrent un tournant dans la trajectoire des groupes d'auto-défense. Après la guerre, le gouvernement dissolut une grande partie de ces groupes. Mais autour des années 1990, d'autres formes de groupes d'auto-défense apparurent ou furent réactivées, sous l'initiative des populations ou sous l'impulsion des autorités administratives. Ces groupes nouveaux d'auto-défense différaient des premiers en plusieurs points. En premier lieu, ils n'étaient pas organisés par un texte au niveau national, en dehors de l'Instruction présidentielle n°005/CAB/PR du 27 août 1987 sur les gardiens de nuit qui y fait allusion vaguement. Ensuite, ils ne disposaient pas du même équipement et soutien de l'Etat que les anciens groupes. Enfin, ils ne fonctionnaient plus de façon permanente.

S'agissant de ces nouveaux groupes d'auto-défense, il convient de souligner que l'amorce des années 1990 au Cameroun est marquée par l'émergence de mouvements prodémocratie et de « mobilisations multisectorielles » que le gouvernement réprime violemment.¹⁷ Cela conduit les acteurs de ces mouvements à initier des grèves généralisées dites villes mortes dans plusieurs régions du pays. Ce climat de tension s'exacerba au lendemain de l'élection présidentielle très disputée de 1992. La forte contestation des résultats des élections par l'opposition accentua le déficit de légitimité du pouvoir.¹⁸ Les tensions politiques combinées à l'accroissement de la pauvreté, subséquent à la mise en place des programmes d'ajustement structurel et à la dévaluation du franc CFA en 1994, contribuèrent à une montée de la criminalité dans la ville de Douala (actes de vandalisme, vols, agressions et règlements de compte), un des fiefs de l'opposition.¹⁹ Face à la

16 Archives de la Préfecture de Mbouda, Rapport CCO du 17/12/1969.

17 Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques : les dynamiques multisectorielles*, Paris, Presses de la FNSP, 1987. Luc Sindjoun, « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythe simplificateur et stabilité hégémonique de l'Etat », *Politique Africaine*, 1996, n°62, p. 57-67.

18 Pierre Flambeau Ngayap, *L'opposition au Cameroun : les années de braise*, Paris, L'Harmattan, 2000.

19 Pour certains observateurs, la montée de la criminalité à Douala à la fin des années 1990 s'explique aussi par la négligence volontaire du pouvoir dans cette ville perçue comme rebelle, car ayant voté pour le candidat de l'opposition. Chantal Belomo, *L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux IV, 2007.

faiblesse de l'offre sécuritaire étatique et l'engorgement des tribunaux, les actes de « justice populaire » proliférèrent. L'insécurité prévalente conduisit les autorités administratives et sécuritaires à activer les groupes d'auto-défense dès juin 1991 dans les agglomérations urbaines pour « repérer les fauteurs de troubles et barrer la voie aux casseurs ». ²⁰ Ensuite, d'autres groupes naquirent spontanément, mais avec l'accord tacite des autorités. Ces comités des années 1990-91 étaient organisés par quartier, secteurs ou blocs, souvent en fonction de l'homogénéité ethnique. Des groupes de quatre à cinq membres sillonnaient dans les quartiers, secteurs et parcelles, tandis que d'autres épiaient les passants, vérifiaient l'identité des entrants dans les quartiers, et même tendaient des embuscades aux suspects.

L'analyse de la structure organisationnelle des groupes d'autodéfense des années 1990 permet de déceler trois aspects essentiels. La population soutenait ces groupes à travers le renseignement, des paroles d'encouragement et des dons divers (chaussures, vêtements et nourriture). Ensuite les chefs de quartiers étaient responsables du recrutement des membres des groupes d'auto-défense et de la médiation entre ces groupes, l'autorité administrative et les forces de sécurité. Enfin, le sous-préfet assurait la tutelle administrative et signait l'acte réglementaire autorisant la création d'un groupe d'autodéfense. Il prenait également des mesures restrictives en cas de bavures.

Malgré cet encadrement, ces groupes d'autodéfense ont commis de nombreuses bavures. ²¹ Certains procédaient à des brimades et fouilles éprouvantes lors des contrôles ou escroquaient et brutalisaient les suspects qu'ils interpellaient. D'autres se sont mués en groupes d'agresseurs ou complices de ces derniers. Par-dessus tout, ces groupes se faisaient parfois les relais de la propagande gouvernementale visant à ethniciser le mouvement social camerounais d'alors. ²² Tout cela fit décliner le soutien de la population et les comités sont peu à peu devenus inactifs.

En 2001, face à la montée de l'insécurité dans certaines villes comme Douala, le gouvernement institua les « commandements opérationnels » (2001-2002). ²³ Conduites par les policiers et militaires, avec l'appui des groupes d'auto-défense, les commandements opérationnels permirent de réduire le banditisme dans le sud du pays, mais s'accompagnèrent aussi de graves violations des droits humains, qui ont creusé le fossé entre populations civiles et forces de défense et de sécurité. Des ONG comme l'Action camerounaise pour l'abolition de la torture au Cameroun ont

20 APM, Note de service N°164/MP/K22/SP du 6 juin 1991 relative aux comités de vigilance. Fabien Eboussi Boulaga, *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1997.

21 Mahamat Henri, Mbarkoutou, op. cit., 2014, p. 96.

22 Des autochtones dans les quartiers de Douala et Yaoundé avaient formé des comités de vigilance et on pouvait entendre « que les étrangers, envahisseurs rentrent chez eux », surtout en référence aux Bamiléké et anglophones, assimilés comme étant les soutiens de l'opposition.

23 Innocent Bidima, « Les forces armées et le maintien de l'ordre dans le contexte de transition démocratique au Cameroun », *Africa Development*, 2001, vol 6, n° 1/2, p. 225-249. Yves Alexandre Chouala, op. cit., 2001, vol 8, p. 19-64.

estimé à plus de 1000 le nombre d'exécutions extrajudiciaires commises par les militaires et policiers en un an dans la seule ville de Douala.²⁴ L'indignation provoquée par de telles exécutions, dont l'affaire des neuf disparus de Bépanda fut le symbole, conduisit à l'arrêt des commandements opérationnels et conséquemment à la démobilisation de nombreux groupes d'auto-défense.

Depuis 2017, on observe une résurgence des groupes d'auto-défense ou comités de vigilance dans le cadre du conflit opposant l'Etat aux groupes armés séparatistes dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le paradoxe dans les régions anglophones vient de ce que la majorité des groupes armés séparatistes déclarent s'être initialement constitués comme des groupes d'autodéfense cherchant à protéger leurs villages, quartiers et communautés des forces de défense et de sécurité camerounaises. Indépendamment des groupes armés séparatistes, il y existe bien des comités de vigilance ou groupes d'autodéfense dans les régions anglophones, mais l'administration a surtout encouragé la création de milices communautaires d'auto-défense, opposées aux groupes armés séparatistes. Le cas des milices Mbororos (Peuls nomades) est illustratif à cet effet.

Dans la partie septentrionale du Cameroun (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord), la trajectoire des groupes d'auto-défense est différente. Dans un premier temps, les autorités administratives y ont activé les groupes d'auto-défense dans les années 1980 pour faire face à la montée de l'insécurité urbaine relative à l'arrivée des réfugiés tchadiens pendant la guerre civile au Tchad.²⁵ Ces groupes avaient pour mission d'aider à la lutte contre les vols de bétail et les attaques à mains armées contre les personnes dans les centres urbains. La ville de Maroua seule, la plus touchée par l'arrivée des réfugiés, réactiva 85 comités de vigilance en 1982. Ces groupes avaient pour attribution de : « fournir des renseignements aux agents de maintien de l'ordre dans les domaines tels que la consommation des stupéfiants, les jeux de hasard, les mouvements des personnes inconnues dans les quartiers ».²⁶

24 All Africa, « Cameroun : l'ACAT estime à plus de 1000 le nombre de victimes du C.O », 16 mars 2001. Amnesty International, « Justice pour les victimes du commandement opérationnel », 4 avril 2001.

25 Comme dans le sud du pays, les pratiques communautaires et populaires de sécurité dans la partie septentrionale précèdent le moment colonial et lui ont survécu. La sécurité dans les communautés et chefferies est assurée par deux composantes : la garde du lamido (chef traditionnel), appelée dogari, et « l'armée » du village, assimilable aux comités de vigilance. D'antan, chaque famille était tenue de désigner une personne devant faire partie de l'armée du village. C'était une armée de conscription non permanente, mais avec un noyau de 20 à 30 membres permanents assurant la surveillance des entrées du village. Entretiens, élite de l'Extrême-Nord et sultan, Maroua et Kousseri, 2018 et 2021.

26 ASPEN 7.4, Comité de coordination : compte rendu de la réunion du comité de coordination du 2 février 1982. Mbarkoutou Mahamat, op. cit., p. 188.

Dans les années 1990 et 2000, les autorités ont activé de nouveau les comités de vigilance pour lutter respectivement contre les coupeurs de route, puis les preneurs d'otages.²⁷ Ces comités étaient sous le contrôle des chefs traditionnels. Avec la création du Bataillon léger d'intervention en 1999, puis du Bataillon d'intervention rapide en 2001, l'armée camerounaise est parvenue à réduire fortement la menace des coupeurs de route et preneurs d'otages. Conséquemment, la majeure partie des comités de vigilance se sont démobilisés au milieu des années 2000.²⁸

Le recours aux groupes d'auto-défense dans la production de l'ordre sécuritaire au Cameroun n'est pas fortuit. Il découle de la doctrine stratégique du pays et traduit la nature profonde de l'Etat et son rapport à la société. En effet, le concept opératoire de base de défense du Cameroun est la « défense populaire ». Elle sous-entend la symbiose entre l'armée et la nation contre tout ennemi extérieur et intérieur. Ce concept a été adopté au lendemain de l'indépendance ; l'objectif étant d'impliquer l'ensemble de la nation dans la défense nationale, conçue alors comme une résistance commune face à toute obstruction à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Etat. Plusieurs textes de loi organisent ce concept : la loi numéro 67/LF/9 du 12 juin 1967 portant l'organisation générale de la défense (article 2, 5 et 12), la loi numéro 73/12 du 7 décembre 1973 portant organisation générale de la protection civile (article 10) et la constitution du 18 janvier 1996 qui précise dans son préambule que « tous les citoyens contribuent à la défense de la patrie ». Signe de l'importance de ce concept, les présidents Ahidjo et Biya n'ont eu de cesse de le marteler lors de leurs adresses respectives aux officiers camerounais. Dans ce sens, le 15 août 1970 lors de la remise des épaulettes aux élèves officiers de l'Ecole militaire interarmées, le président Ahidjo déclarait : « notre défense doit être nationale, c'est-à-dire, l'affaire de tous, l'affaire du peuple tout entier. Les menaces auxquelles nous pouvons être emmenés à faire face exigent des moyens que seule la défense populaire peut fournir ».²⁹

Le concept de défense populaire n'a cependant pas encore fait l'objet d'une élaboration conceptuelle intégrale et d'un encadrement législatif spécifique. Pour autant, quelques officiers généraux camerounais se sont efforcés de lui donner un contenu dans des ouvrages.³⁰ L'anguille sous roche avec ce concept est que le recours de l'Etat à ces groupes comités de vigilance traduit

27 Issa Saibou, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010.

28 Voir le décret du 1er février 1999 portant création du Bataillon léger d'intervention et le décret N°2001/183 du 25 juillet 2001 portant réorganisation des formations de combat de l'armée de terre.

29 Assemblée nationale de la République unie du Cameroun, « Recueil des discours présidentiels 1968-1973 », 1973.

30 Camille Nkoa Atenga, *Réflexion sur la stratégie de défense en Afrique*, Yaoundé, Editions clé, 1980. Camille Nkoa Atenga, *Les armées africaines à l'heure de la démocratie et des droits de l'homme*, Yaoundé, EDICEF, 2019. Mahamat Ahmed Kotoko, op. cit., 2020.

une forme de fragilité de l'Etat. Au-delà de l'affichage permanent de ses appareils répressifs pour intimider la population et l'opposition politique, cet Etat ne semble pas disposer de capacités pour imposer son impérium sur toute l'étendue du territoire. Le réflexe sécuritaire obsessionnel de sa formation dirigeante cache donc des faiblesses dont sont conscientes les populations qui, suivant les besoins, s'orientent vers des « pratiques populaires de sécurité » et la justice populaire.³¹

2. La mobilisation des comités de vigilance dans le conflit à l'Extrême-Nord

A l'Extrême-Nord, le gouvernement a activé les comités de vigilance par arrêté n°019/AR/SG/DPOA du 2 juin 2014 portant création des comités de vigilance.³² Ces comités (groupes d'auto-défense) existaient déjà dans la majorité des localités, à l'initiative des populations, chefs de quartiers et chefs traditionnels. Le gouvernement les a formalisés, encadrés et densifiés. Pour mieux comprendre la mobilisation des comités de vigilance dans l'Extrême-Nord, il convient d'en préciser les contours organisationnels et fonctionnels, avant d'examiner comment cette force supplétive a opéré dans l'Extrême-Nord.

Sur le plan organisationnel, les comités de vigilance dans l'Extrême-Nord sont constitués par village dans les zones rurales et quartier dans les zones urbaines. Ils sont sous l'autorité des sous-préfets, ensuite des chefs de villages et des chefs de quartiers. Les membres des comités proviennent de professions diverses : agriculteurs, étudiants, mécaniciens, charpentiers, chômeurs, parfois enseignants.³³ Chaque membre enrôlé est formellement enregistré à la sous-préfecture et dispose d'un badge d'identification. Chaque comité a un chef à sa tête et certains arrondissements et départements ont un chef de comité qui supervise tous les comités du département ou de l'arrondissement. A l'échelle régionale, il existe un commandant de tous les comités de vigilance, nommé par le gouverneur.

En 2018, l'Extrême-Nord comptait environ 16.000 membres de comités de vigilance selon diverses sources dans la région, soit le double du total des forces de défense camerounaises dans la région. Les 16.000 membres sont répartis en près d'un millier de comités en tout. La majorité des comités comprennent entre 20 et 40 membres. Toutefois, certains groupes ont moins de 10 membres, tandis que d'autres en ont plus de 50. Ces comités comprennent très majoritairement des jeunes hommes et hommes âgés de 18 à 50 ans. Leurs effectifs sont variés selon les arrondissements, villes

31 Fondation Paul Anglo Ela, « Les pratiques populaires de sécurité à Yaoundé », Yaoundé, juillet 2019.

32 Arrêté régional portant création des comités locaux de vigilance dans la région de l'Extrême-Nord, juin 2014.

33 PNUD, « Rapport de profilage des comités de vigilance des communautés de Blangoua, Fotokol, Kolofata, Mayo Moskota et Mora », juillet 2019.

et villages. Dans le département du Mayo Sava par exemple, en 2018 la préfecture avait enregistré plus de 2600 membres de comités de vigilance, dont respectivement 700, 438 et 310 dans les villes de Mémé, Kolofata et Mora.³⁴ Les comités sont pour la plupart équipés d'armes rudimentaires fabriquées sur place ou achetées au Nigéria (fusils de chasse, lances, arcs et flèches, machettes, couteaux) ou encore pourvues par les autorités administratives (vélos, gilets, lampes torches, sifflet). Le canton de Kossa dans le Mayo Sava est l'un rares où les comités de vigilance utilisent des armes à feu modernes et où les femmes prennent une part active aux opérations défensives en cas d'attaque de JASDJ, même si elles ne font pas formellement partie des comités.³⁵

Sur le plan fonctionnel, les comités de vigilance possèdent un bureau exécutif avec des règles de fonctionnement. Ils se réunissent également en Assemblée générale pour discuter des sujets les plus importants. Les chefs de chaque comité de vigilance et les chefs de villages sont responsables du respect des règles de fonctionnement et de la discipline au sein des comités. Certains comités ont adopté un code de conduite précisant les comportements interdits (corruption, racket ou harcèlement aux points de contrôle) et les sanctions internes (suspension, radiation définitive), tout en soulignant qu'en cas d'infractions criminelles (collusion avec JASDJ, viol, meurtre, etc.), les membres mis en cause seraient remis aux autorités administratives et forces armées pour une procédure judiciaire.³⁶ Les comités travaillent de jour et de nuit suivant un système de relève après chaque 8h et de rotation suivant les jours.

Enfin, les comités développent également des dynamiques synergiques entre eux, ainsi qu'avec ceux du Nigéria (Civilian Joint Task Force - CJTF). Cette synergie se traduit d'abord par le partage d'informations entre les comités de l'Extrême-Nord et avec ceux du Nigéria à travers les téléphones portables et les contacts humains lors des rassemblements formels, comme les réunions à la sous-préfecture ou chez le lamido, ou lors des rassemblements informels durant les jours de marché. Dans le même sens, plusieurs des comités ont appris à coordonner et mutualiser leurs actions. A plusieurs reprises, les comités de vigilance de plusieurs villages ou de tout un arrondissement se sont associés pour repousser une attaque d'envergure de JASDJ et ont demandé aux comités du Nigéria de prendre des dispositions pour éviter un repli des assaillants.³⁷

34 Entretien, sous-préfet de Mora, 2018.

35 Entretien, lamido de Kossa, Kossa, 17 mars 2022.

36 PNUD, op. cit., juillet 2019.

37 Entretiens, chefs de comités de vigilance, Mozogo et Tourou, 2018 et 2021.

3. Les comités de vigilance dans l'architecture de lutte contre JASDJ et ISWAP dans l'Extrême-Nord

Les comités de vigilance jouent un rôle crucial dans l'architecture contre-insurrectionnelle du Cameroun dans l'Extrême-Nord.³⁸ Ils servent premièrement d'informateurs aux forces de défense et de sécurité. Cet aspect est très important, étant entendu que les premiers soldats déployés contre JASDJ étaient très souvent originaires du sud du pays, et donc ne parlaient pas les langues de la région (Fulfuldé, Mafa, Kanuri, Arabe). Il semblerait que le pouvoir camerounais ait opté pour l'envoi des soldats originaires du sud par crainte que ceux issus de l'Extrême-Nord puissent développer des affinités avec les membres de leurs communautés ayant rejoint JASDJ.³⁹ Les comités assurent ensuite le contrôle des entrées et sorties des villages, des marchés, camps de déplacés, mosquées, églises, hôpitaux et écoles. Grâce à cette surveillance, ils ont permis d'interpeller une centaine de présumés associés à JASDJ de 2014 à 2022.⁴⁰ Ils font également office de traducteurs lors des interrogatoires par l'armée de suspects liés à JASDJ. Troisième mission, les comités protègent de fait leurs villages. En l'absence des forces de sécurité, de 2015 à 2022 les comités ont repoussé seuls plus d'une centaine d'attaques et d'incursions de JASDJ contre des villages. Il leur est également arrivé à plusieurs occasions de pourchasser les combattants de JASDJ en territoire nigérian, après avoir repoussé une attaque.⁴¹

Au fond, les missions des comités de vigilance et leur intégration au dispositif de défense dans l'Extrême-Nord ont évolué avec le temps. S'il est vrai qu'ils étaient cantonnés initialement à un rôle d'informateur et de pisteur, les forces de sécurité les ont progressivement associés à certaines opérations. Ils servent ainsi d'éclaireurs et de pisteurs aux forces de défense lors de certaines opérations défensives sur le sol camerounais ou offensives au Nigéria (Arrow, Blue Pipe, Thunder Lafiya Dole). Ils combattent aussi parfois aux côtés de l'armée sur le sol camerounais. D'autres aspects de leurs missions dans l'Extrême-Nord sont encore plus importants. Premièrement, ils ont été la courroie de transmission entre les forces de sécurité et les populations de la région. Comme susmentionné, les premiers soldats déployés dans la région n'en étaient pas originaires. Certains d'entre eux avaient une propension à considérer d'office les habitants de la région et en particulier des zones frontalières comme des suspects. Cela a été l'une

38 International Crisis Group, Gardiens du lac Tchad : les groupes d'auto-défense face à Boko Haram, Rapport Afrique n° 244, 23 février 2017.

39 Entretien, colonel, Yaoundé, 2018.

40 Le BIR a formé plusieurs comités de vigilance à la collecte des renseignements. Entretien, officier supérieur du BIR, Kolofata, mars 2016.

41 L'œil du Sahel, « Limani : 70 membres des comités de vigilance attaquent Boko Haram au Nigéria », 3 mai 2016. Le Monde, « Au Cameroun : les soldats de l'ombre oubliés de la lutte contre Boko Haram », 30 mars 2016.

des causes de graves bavures documentées par plusieurs organisations des droits humains.⁴² Les bavures de ces soldats avaient créé une défiance entre les forces de sécurité et les habitants, expliquant en partie les difficultés de l'armée au début du conflit. Ce sont les comités de vigilance qui ont joué les intermédiaires. Cette intermédiation a permis d'humaniser l'armée auprès des populations et moins de bavures contre les civils ont été observées. Le deuxième aspect se rapporte au rôle des comités de vigilance dans la prévention des attentats-suicides. Plusieurs dizaines d'attentats-suicides ont été empêchés ou ont échoué en raison de la surveillance et de l'action des comités de vigilance de 2015 à 2018. Dans certains cas, les auteurs en puissance des attentats se sont rendus aux comités de vigilance sans se faire exploser. Dans d'autres, les comités ont empêché les auteurs d'entrer dans des marchés, mosquées, églises et villages, et ils ont déclenché leurs charges explosives sans faire de victime ou ont été tués avant le passage à l'acte.

Cet engagement multiforme des comités de vigilance ne s'est pas fait sans risques. En premier lieu, dès 2015 les comités sont une cible de choix des attaques de JASDJ. De 2015 à 2022, JASDJ aurait tué plus entre 200 et 300 membres des comités de vigilance dans l'Extrême-Nord.⁴³ En deuxième lieu, plusieurs membres de comités de vigilance ont été responsables de bavures, d'actes délictueux et criminels. En effet, certains membres ont fait des dénonciations calomnieuses afin de régler des comptes à leurs ennemis, les accusant volontairement à tort d'être membres de JASDJ. Ces dénonciations calomnieuses ont accru le nombre d'arrestations arbitraires par les forces de sécurité.⁴⁴ D'autres membres ont été en collusion avec JASDJ par appât du gain : partage du renseignement à JASDJ, commerce du bétail pour le compte de JASDJ, ravitaillement de JASDJ en carburant et denrées. Dans le Mayo Sava, le marché de Kolofata était réputé comme l'un de ceux où les biens pillés par JASDJ au Cameroun et au Nigéria étaient écoulés.⁴⁵ D'autres membres encore se sont rendus coupables de bavures, actes de brimade et d'intimidation des habitants dans leurs localités ou lors des contrôles. Enfin, étant donné que beaucoup de membres de ces comités croient aux bienfondés des pratiques occultes (blindage contre les balles, potions d'invisibilité), ce sentiment s'est répandu chez une partie des soldats camerounais.⁴⁶

42 Amnesty International, "Cameroon: right cause, wrong means. Human rights violated and justice denied in the fight against Boko Haram", 14 juillet 2016. Amnesty International, "Cameroon's secret torture chambers: human rights violations and war crimes in the fight against Boko Haram", 20 juillet 2017.

43 Estimation de l'auteur à partir de sources ouvertes et d'entretiens dans l'Extrême-Nord de 2016 à 2022.

44 Entretiens, autorités administratives à Maroua, 2018.

45 Entretiens, comités de vigilance d'Amchidé, Kerawa et Mora, Mora, septembre 2017.

46 Entretiens, comités de vigilance et soldats, Mora, août 2021.

L'un des maillillons faibles de la mobilisation par l'Etat camerounais des comités de vigilance dans l'Extrême-Nord est le faible soutien matériel et logistique qu'il leur accorde comparativement aux groupes d'autodéfense des années 1960 évoqués en première partie ou aux CJTF du Nigéria qui sont mieux soutenus par l'Etat du Borno. A ce jour, le soutien de l'Etat camerounais aux comités reste rudimentaire. Il se résume en tout à quelques donations faites depuis le début du conflit. En août 2019, le gouvernement a débloqué 200 millions de FCFA (300.000 euros) et du matériel (gilets, sifflets, lampes torches, vélos et quelques motos) en appui aux comités de vigilance. Non seulement cet appui gouvernemental, après plusieurs années de conflit, s'est avéré largement insuffisant, mais il aurait également été en partie détourné par des autorités administratives et chefs traditionnels. A titre d'exemple, les comités de vigilance de l'arrondissement de Kolofata, qui compte en tout 21 comités et plus de 1000 membres en tout, ont reçu un montant de 800.000 FCFA (1250 euros), soit en moyenne (800 FCFA : 1,2 euros) par membre. Les membres étaient de plus tenus de se déplacer de leurs villages pour percevoir la modique somme au chef-lieu de l'arrondissement, Kolofata.⁴⁷ Par comparaison, l'Etat fédéral nigérian et l'Etat du Borno accordent un soutien logistique plus important aux membres des CJTF qu'ils rémunèrent mensuellement. Il se pourrait d'ailleurs que certains membres des comités de vigilance dans l'Extrême-Nord aient rejoint ceux du Nigéria pour bénéficier d'un meilleur traitement matériel. A Amchidé, Limani et Djakana spécifiquement, plusieurs membres seraient allés au Nigéria.⁴⁸

En l'absence d'un soutien significatif de l'Etat, les comités de vigilance se démobilisent dans l'Extrême-Nord. En 2022, environ une moitié des membres des comités n'étaient plus en activité. Beaucoup qui avaient délaissé leurs activités économiques ou manqué à leurs obligations parentales déclarent être les perdants de ce conflit.⁴⁹ Néanmoins, dans certains départements l'élite locale s'est organisée pour apporter un appui aux comités en lieu et place de l'Etat. Dans le Mayo Tsanaga, l'élite a remis la somme de 27 millions de FCFA (42.000 euros) aux comités en 2021.⁵⁰

L'autre problème qui se greffe à la démobilisation des comités est celui de la crédibilité de l'Etat à mobiliser de nouveau lesdits comités à l'avenir si une menace sécuritaire comparable survenait. Le cas échéant, il n'est pas certain que les habitants de l'Extrême-Nord soient autant enclins et motivés à rejoindre de nouveau les comités.⁵¹

47 Hunting Boko Haram: the covis of Kolofata » Season 1 – Episode 5, Youtube, janvier 2020.

Entretiens, comités de vigilance de Kolofata et Amchidé, avril 2022.

48 Entretiens, comités de vigilance, Extrême-Nord, 2018, août 2021 et avril 2022.

49 Entretiens, comités de vigilance de Mora, Kolofata et Moskota, août 2021 et avril 2022.

50 Entretiens, président d'un comité de vigilance et sous-préfet, Mokolo, août 2021.

51 Entretiens, comités de vigilance et population locale, Mokolo et Moskota, avril 2022.

4. Les facteurs d'engagement des comités de vigilance de l'Extrême-Nord : interprétations analytiques et déductions théoriques

Qu'est ce qui a poussé les comités de vigilance à se mobiliser ? Comment situer cette mobilisation au regard de la sociologie politique des mobilisations armées ? Quatre angles de lectures permettent d'interpréter la mobilisation des comités de vigilance dans l'Extrême-Nord du Cameroun. En premier lieu, la mobilisation des comités de vigilance peut être considérée comme l'expression d'une posture de légitime défense de chaque village pour sa survie, plutôt que l'émanation d'un sentiment patriotique comme proclamé par les autorités camerounaises. Cette approche apparaît comme l'explication la plus convaincante de leurs mobilisations. En effet, lors des entretiens avec les membres de ces comités, peu ont fait part de leur volonté de protéger le Cameroun. Ils ont plutôt évoqué la nécessité de protéger leurs villages de la furie nihiliste de JASDJ. Il en découle que ces mobilisations sont initialement paroissiales.⁵² A titre illustratif, dans les sociétés montagnardes et majoritairement non musulmanes du Mayo Tsanaga et Mayo Sava, de nombreux villages ont procédé à une mobilisation totale. Tous les hommes, excepté ceux âgés, y prenaient part. Pour ces sociétés, les attaques de JASDJ leur rappelaient le djihad peul d'Ousman Dan Fodio au 19ème siècle ou encore les raids esclavagistes de Haman Yaji au 20ème siècle (Chétima Melchisedek, 2015 ; 2021).⁵³ Cette mobilisation totale a permis que JASDJ ne parvienne que rarement à atteindre ces villages.

Ensuite, beaucoup de membres de comités de vigilance ont choisi de se mobiliser en soupesant (rationnellement) les coûts versus les bénéfices de leur engagement ou non engagement (« free rider »).⁵⁴ Autrement dit, ils ont estimé que dans le contexte de la lutte contre JASDJ et ISWAP, il était indispensable de rejoindre les comités pour assurer leur propre protection et celle de leurs familles, et élaguer par le même moyen le risque que celles-ci soient soupçonnées d'être associées à JASDJ par l'armée. Dans un contexte où le soupçon était généralisé, rejoindre les comités de vigilance était le meilleur moyen de montrer patte blanche, d'afficher sa loyauté à la nation camerounaise et de protéger sa famille et ses proches d'éventuelles bavures. Ils ont donc estimé que les risques d'une position « neutre » ou de « free rider » étaient plus élevés que ceux de s'engager dans les comités de vigilance. Cela est encore plus vrai pour les jeunes de 18 à 30 ans. Dans certaines localités, tout jeune ne rejoignant pas les comités de vigilance était d'office suspecté. Cela explique pourquoi dans certains des villages frontaliers, la totalité de la population jeune est membre des comités, même si beaucoup se sont démobilisés au fil des années. En résumé, s'enrôler dans les comités de vigilance était pour ces membres donc aussi un acte de protection de soi

52 Entretiens, comités de vigilance de Amchidé et Mora, février 2018.

53 Melchisedek Chétima, Van Beek et Scott MacEachern, « Boko Haram et Haman Yaji », dans *Ecrire l'histoire*, n°20-21, mis en ligne le 01 septembre 2022.

54 Mancur Olson, *The logic of collective action*. Harvard University Press, 1971.

et de sa famille avant d'être un acte de protection de son village. Cette grille de lecture rejoint les travaux de plusieurs auteurs, notamment Anastasia Shesterinina.⁵⁵ En considérant son approche, il y a lieu de se demander comment les comités de vigilance ont fait face à l'incertitude de JASDJ pour prendre des décisions allant dans le sens de se mobiliser ? En effet, le conflit contre JASDJ a été caractérisé par plusieurs incertitudes. Les populations ne savaient pas si JASDJ devait se limiter au Nigéria à ses débuts, s'en prendre uniquement à l'Extrême-Nord ou tout le Cameroun ; toucher les chrétiens uniquement ou tous les habitants indistinctement. Suivant cet angle de lecture, il en découle que la violence indiscriminée de JASDJ, tuant aussi bien les musulmans que les chrétiens, n'a laissé comme seul choix viable aux populations de l'Extrême-Nord que le soutien et la loyauté à l'Etat camerounais. Pour autant, un certain nombre d'habitants sont parvenus, tant bien que mal, à choisir l'option *free riding* à moindre coût, en migrant en dehors de leurs arrondissements et département et même de la région de l'Extrême-Nord.

En troisième lieu, la mobilisation des comités de vigilance dans l'Extrême-Nord apparaît également comme une mobilisation en grande partie rurale. Les effets transformateurs de cette mobilisation sur la paysannerie restent à évaluer. En effet, la guerre contre JASDJ s'est déroulée essentiellement en zone rurale. Les acteurs de la mobilisation sont donc des ruraux et des paysans. Il est vraisemblable que des mobilisations d'une telle ampleur aient transformé la paysannerie dans cette région ⁵⁶, ne serait-ce que dans le rapport quotidien des paysans et des familles à la violence.

Enfin, une part de la mobilisation des comités de vigilance tire sa motivation d'aspirations nobles ou non individualistes comme la volonté de protéger le territoire camerounais (patriotisme) ou de s'ériger contre la « violence destructrice »⁵⁷ de JASDJ dans la région. En effet, certains des membres de comités de vigilance rencontrés ont mis en avant leur rejet de la violence de JASDJ et leur volonté de protéger leur pays parmi les principales motivations de leur mobilisation.⁵⁸ Cette grille de lecture rejoint certains travaux comme celui d'Elisabeth Jean Wood.⁵⁹ Elisabeth Wood rénove la compréhension des facteurs d'engagement des individus lors des mobilisations armées, en montrant dans le cas du Salvador que ceux qui ont rejoint la mobilisation n'ont pas obtenu plus d'avantages matériels que les autres, mais étaient mus par les aspirations morales et émotionnelles. Wood place donc les considérations émotionnelles et morales au cœur de l'action collective. Suivant ce prisme, certains des comités de vigilance ne se sont pas mobilisés uniquement par instinct de survie individuel, familial ou de leurs villages, mais aussi par émotions et patriotisme ; autrement dit contre les idées incarnées par JASDJ et par attachement aux Cameroun et à ses valeurs.

55 Anastasia Shesterinina, *Mobilizing in uncertainty: collective identities and war in Abkhazia*. Cornell University press, 2021.

56 Jean-Marc Ela, *L'Afrique des villages*. Karthala. Ela, J. M. (1990). *Quand l'Etat pénètre en brousse : les ripostes de la paysannerie*. Karthala, 1982.

57 Hans De Marie Heungoup, op. cit., 2024.

58 Entretiens, comités de vigilance, Extrême-Nord, 2018-2022.

59 Elisabeth Wood, *Insurgent collective action and civil war in El Salvador*, CUP, 2003.

A l'examen minutieux, les facteurs d'engagement ci-dessus décrits des membres des comités de vigilance dans l'Extrême-Nord correspondent en plusieurs points aux motivations des combattants des groupes armés, notamment sous le prisme du choix « rationnel ». Si on revient à JASDJ, plusieurs ont rejoint le mouvement pour des raisons idéologiques ou émotionnelles, mais d'autres du fait des incitations socioéconomiques ou parce qu'ils étaient persuadés que JASDJ gagnerait la guerre et leur offrirait de meilleures chances sociales et opportunités de vie. D'autres encore ont rejoint parce qu'ils étaient entre le marteau des forces de sécurité camerounaises et l'enclume de JASDJ. Puisqu'ils étaient originaires de villages frontaliers spécifiques qui étaient fortement soupçonnés d'être sous l'influence de JASDJ, ils ont estimé qu'en restant « neutres » dans leurs villages, ils continueraient de subir concomitamment des bavures de l'armée camerounaise (arrestations arbitraires et disparitions forcées) et des attaques punitives (pillages, incendies de villages et massacres) de JASDJ. Dans ce contexte, ils déclarent que rejoindre JASDJ était le moindre mal et la meilleure issue pour eux.⁶⁰ La déduction théorique qui en découle est qu'il existe à bien des égards une homologie structurelle entre les facteurs d'engagements dans les comités de vigilance et dans les groupes armés.

Conclusion

Cet article a permis de mettre en lumière le rôle névralgique des comités de vigilance dans le dispositif contre-insurrectionnel du Cameroun dans l'Extrême-Nord. Il conforte donc l'idée que les forces auxiliaires peuvent dans certaines configurations être un élément essentiel de la stratégie contre-insurrectionnelle d'un Etat. C'est l'action des comités de vigilance, combinée aux errements stratégiques et tactiques de JASDJ, qui a permis que les forces de sécurité camerounaises gagnent les cœurs et les esprits des populations de l'Extrême-Nord.⁶¹ Toutes choses étant égales par ailleurs, il est possible d'en déduire que sans les comités de vigilance, la réponse militaro-sécuritaire du Cameroun face à JASDJ et ISWAP aurait été moins impactante. Pour autant, ces comités ont également commis des bavures comme susmentionné. Dès lors, la question des risques futurs liés au recours à ces forces supplétives se pose. Le Cameroun et les pays du bassin du lac Tchad ne pourront faire l'économie d'une réflexion sur l'avenir post conflit de ces comités socialisés « au métier des armes » et exposés à la violence depuis désormais dix ans.⁶² ■

60 Hans De Marie Heungoup, op. cit., 2024.

61 Hans De Marie Heungoup, op. cit., 2024.

62 Lorsque des guerres de basse intensité et guerres civiles s'étalent dans le temps, elles finissent par s'ancrer dans un processus de routinisation et deviennent une donnée sociale normale. Certains des membres de ces comités sont actifs depuis dix ans sans discontinuer. Pour eux, la violence armée n'est évènement, mais une donnée sociale normale qui s'ancre dans les pratiques quotidiennes. Marielle Debos, *Le métier des armes au Tchad*, Paris, Karthala, 2013. Stephen Lubkemann, *Culture in chaos. An anthropology of the social condition in war*, The University of Chicago Press, 2008.